

THÉÂTRE DU KREMLIN-BICÊTRE

FICHE ADMINISTRATIVE

Mise à jour le 20/10/2023



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----------|
| A. Informations générales | 1 |
| Association AGECAM et lieu de représentation ECAM | |
| B. Contrat | 2 |
| C. Informations complémentaires | 3 |

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisateur : AGECAM (Association de Gestion de l'Éspace Culturel André Malraux)

Adresse : 5, rue Jean Monnet – 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Représenté par : Thérèse LUTAUD Présidente (signataire du contrat)

Directrice et rédaction des contrats :

Claire BOURDIER : 01 49 60 68 60 – direction@ecam-lekremlinbicetre.com

Administration, suivi des contrats :

Evelyne DUFLOS : 01 49 60 68 62 - eduflos@ecam-lekremlinbicetre.com

Relations publiques et communication :

Marie-Alice BRUAND : 01 49 60 60 80 – mabruand@ecam-lekremlinbicetre.com

Clara HORIOT : 01 49 60 62 16 – rp@ecam-lekremlinbicetre.com

Accueil et invitations :

Christian PONS et Camille LACUEILLE

01 49 60 69 42 - reservations@ecam-lekremlinbicetre.com

Site internet : <https://ecam-lekremlinbicetre.com/>

N° SIRET : 379 304 397 000 19

Code APE : 9001Z

N° Licence : PLATESV-R-2022-008328

N° Intracommunautaire : FR 92379304397

Lieu de représentation : ECAM -Théâtre du Kremlin-Bicêtre

Adresse : 2, place Victor Hugo – 94270 Le Kremlin-Bicêtre

Jauge : 361 places ou 249 places

Régie - Technique :

Dragan NEDELJKOVIC (directeur technique) 06 62 22 27 12

Antoine KUBALA (régisseur général) 06 08 56 35 91

technique@ecam-lekremlinbicetre.com

B. CONTRAT

Merci de faire figurer les mentions suivantes dans le contrat

- **Caisses sociales :** Merci de joindre une attestation à jour des caisses Urssaf, Pôle emploi, Audiens et Congés spectacles.
- **Soutien du théâtre privé :** Le·a producteur·rice fournira tout document (courrier de notification de subvention, convention, arrêté attributif de subvention, etc.) certifiant qu'il·elle a reçu·e une subvention de l'État ou d'une collectivité locale, afin de prouver à l'organisateur·rice qu'il·elle n'est pas redevable de la taxe sur le théâtre privé.
- **TVA billetterie :** Joindre une attestation certifiant que le spectacle a été joué plus ou moins de 141 fois le jour de la représentation.
- **Droits d'auteurs :** Merci de préciser et détailler les droits d'auteur·es auxquels vous êtes soumis·e : SACEM, SACD, droits étrangers, en fonctions des contrats passés soit avec les sociétés d'auteur·es, soit avec des agents, soit directement avec les intéressé·es.
Merci de préciser également les montants forfaitaires ou les taux et les assiettes de calcul applicables et de nous préciser à qui ces droits sont dûs (sociétés d'auteur·es, agents ou directement au·à la producteur·rice selon les accords pris). Attestations de déclarations à joindre. **Les droits de mise en scène ne sont pas pris en charge par le théâtre.**
- **CNV :** Merci de préciser si cette taxe est dûe.
- **Droits Voisins :** L'ECAM ne prend pas en charge les droits voisins.
- **Paiement :** De préférence par virement. Joindre un RIB.
- **Invitations :** 10 invitations Cie et professionnel·les / détaxe professionnelle à 9€. La liste et le nombre d'invitations devront être confirmés au plus tard 48h avant la 1ère représentation. Passé ce délai, les invitations non confirmées seront mises en vente.
- **Jauge :** Préciser la jauge retenue.
- **Éléments de communication :** Les éléments transmis pour la communication du spectacle sont libres de droits pour l'ensemble des supports de communication utilisés par l'ECAM (affiches, brochures, tracts, courriels, etc.). Les photographies sont transmises au format numérique haute-définition, avec mention du crédit photographique.

B. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Prestations supplémentaires : Prévoir un avenant pour toutes prestations complémentaires (interventions scolaires, ateliers, etc.)

Repas : Pour les représentations en soirée les repas sont pris en charge directement par le théâtre. Merci de préciser au contrat le nombre de personnes prises en charge et de nous informer des éventuelles contraintes alimentaires au plus tard 48h avant la représentation. Passé ce délai, nous ne pourrons plus prendre en compte votre demande. Nous vous demandons également de nous transmettre dans ce même délai le nom des personnes concernées.

Hébergement : Afin de vous assurer un hébergement dans les meilleures conditions, merci de nous transmettre la room-list au plus tard 1 mois avant la première représentation. Passé ce délai nous ne pourrons vous assurer un hébergement disponible. Nous nous engagerons dans ce cas, à verser à la compagnie un défraiement de 67.40€ par nuitées prévues au contrat. Par ailleurs, toute modification du nombre de nuitées, de durée du séjour, de date ou de type d'hébergement sera possible jusqu'à 72h avant la date initiale de réservation. Toute modification entraînant une augmentation du budget hébergement initialement prévu au contrat sera à la charge de la compagnie.

Contact pour les factures :

Evelyne DUFLOS : 01 49 60 68 62 - eduflos@ecam-lekremlinbicetre.com